

19 Septembre 2000

AI Index AFR 31/04/2000 - Nr du Service de Presse 176

**Embargo : 19/09/2000 00:01:00**

## **Côte d'Ivoire: Des militaires défient l'Etat de droit en toute impunité**

*Depuis le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 qui a renversé, en Côte d'Ivoire, le président Henri Konan Bédié, de graves violations des droits humains sont régulièrement commises par certains militaires à l'encontre de civils, souvent avec le consentement tacite des autorités. Telle est la conclusion d'un rapport d'Amnesty International qui est publié aujourd'hui et qui est intitulé: Côte d'Ivoire: Certains militaires se considèrent impunément au-dessus de la loi.*

*Des groupes de militaires ont mis en place une justice parallèle qui a marginalisé les organes judiciaires locaux en abattant, parfois en public, de présumés délinquants, en employant la violence contre des avocats et en arrêtant et maltraitant des journalistes, affirme aujourd'hui l'organisation.*

*Le rapport d'Amnesty International fait suite à une mission envoyée sur place, en mai dernier, et conduite par le Secrétaire Général de l'organisation, M. Pierre Sanj. Cette délégation a recueilli de nombreux témoignages de victimes de ces exactions et s'est notamment rendue à Daoukro, le village natal de l'ancien président Henri Konan Bédié (à 250 km au nord d'Abidjan).*

*Des militaires ont opéré plusieurs descentes à Daoukro, où ils ont battu et torturé certains des parents ou employés de l'ancien président Konan Bédié afin de récupérer des biens et de l'argent que le nouveau pouvoir estimait avoir été obtenus de manière frauduleuse, précise l'organisation.*

Amnesty International se dit particulièrement préoccupé par de nombreuses exécutions extrajudiciaires de prisonniers d'inquiétude par des militaires, chargés par le nouveau pouvoir de la lutte contre le banditisme.

Certaines de ces exécutions extrajudiciaires se sont produites en public, parfois sous les acclamations de la foule. Des criminels, vels ou supposés ont été abattus alors qu'ils étaient désarmés et dans certains cas après avoir été complètement dénudés, précise Amnesty International. Aucune de ces exécutions extrajudiciaires n'a fait l'objet d'enquête.

Des bandes de soldats parallèles, auto-proclamées ALa Camora ou ABrigades rouges s'en sont aussi prises à plusieurs journalistes en les intimidant et les frappant. Ces structures parallèles ont choisi pour siège, la Primature, l'endroit où se trouve le nouveau Chef de l'Etat, le général Robert Guev.

C'est à la Primature que certaines personnes, notamment des journalistes, ont été emmenées après leur arrestation pour y être battues, ce qui ne peut que laisser des doutes sur la volonté des autorités politiques de mettre fin à de telles pratiques, conclut l'organisation.

La délégation d'Amnesty International qui a mené cette enquête en mai 2000 a rencontré le Chef de l'Etat et celui-ci n'a pas nié les dérives commises par certains militaires. Plus encore, dans un geste spectaculaire, devant les délégués d'Amnesty International, il a convoqué à la Primature les militaires responsables de ces actes et il a dissout toutes ces unités parallèles en leur interdisant dorénavant d'arrêter des civils et de rendre la justice eux-mêmes. Cette décision a entraîné une réduction des violations à l'encontre de certains civils et des avocats mais n'a pas empêché que des journalistes continuent à être

harcelés et que des exécutions sommaires de présumés délinquants se poursuivent en toute impunité.

Amnesty International prend également acte de deux autres mesures positives prises par les nouvelles autorités:

§ L'abrogation, en avril 2000, de la loi dite Anti-casseurs, adoptée en 1992, et qui avait mené à l'arrestation de nombreux prisonniers d'opinion

§ L'abolition de la peine de mort, qui figure dans la nouvelle constitution, adoptée par référendum populaire, le 23 juillet 2000.

Amnesty International avait publiquement demandé à la Côte d'Ivoire, depuis des années, de prendre ces mesures et elle se félicite de ces décisions. L'organisation demeure cependant inquiète de la persistance des violations commises en toute impunité par certains militaires. C'est ainsi que le 8 septembre 2000, un journaliste du quotidien *Le Jour*, Joachim Beugré, a été frappé par des militaires logés à la Primature au motif qu'il avait dans un de ses articles insulté le Chef de l'Etat. Ces actes graves, commis par ces bandes parallèles, n'ont pas donné lieu à des enquêtes et des sanctions. Certaines dérives ont été reconnues par les autorités et le général GueV a demandé, en mai 2000, à la population d'oublier les exactions commises par ces militaires.

Mais l'oubli ne remplace pas la justice et surtout ne préserve pas l'avenir de futures dérives, précise Amnesty International.

À la veille d'importantes échéances électorales, d'abord présidentielle puis législatives et municipales, Amnesty International lance un appel aux autorités présentes et à celles qui seront bientôt élues afin qu'elles s'engagent à mettre un terme à l'impunité

des militaires qui ont commis des violations des droits humains depuis le coup d'Etat de décembre 1999.

A Tant que les responsables présumés de ces actes ne seront pas traduits et en justice, l'espoir de l'établissement d'un réel Etat de droit en Côte d'Ivoire ne pourra pas être sérieusement fondé, conclut l'organisation.

\*\*\*\*\*

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW